

DÉPARTEMENT DE LA DORDOG RUDII le 10/05/2023

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Rapporteur: Marie-Lise POTRON

Recu en préfecture le 10/05/2023

ID: 024-212400378-20230504-D20230045-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20230045

Service : Éducation

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS: Fatiha BANCAL

a donné délégation à

Michael DESTOMBES

Farida MOUHOUBI Charles MARBOT

a donné délégation à

Joëlle ISUS Josie BAYLE

Florence MALGAT Stéphane FRADIN a donné délégation à a donné délégation à a donné délégation à

Marie-Claude ANDRIEUX Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS:

Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale affectation des crédits 2022 »
- (2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur année 2022 »
- (3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac coupe du monde de rugby à XIII 2025 »
- (4) DÉPART AU DOSSIER N°1 « APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ANNÉE 2022 »

## **NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT 2023 - 2027)**

VU le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) élaboré en 2013 (pour 3 ans), renouvelé en 2016, 2019 et 2022;

VU la délibération D20220088 en date du 22 septembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le PEDT 2022-2025;

VU l'autorisation de Madame la DASEN de la Dordogne, en date du 27 février 2023 de déroger au rythme scolaire de 9 demi-journées à compter de septembre 2023, dans les écoles de BERGERAC;

CONSIDÉRANT que le PEDT actuel, en raison du changement d'organisation du rythme scolaire, sera caduc à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient aujourd'hui de proposer un nouveau projet exécutoire jusqu'en 2026 ;

CONSIDÉRANT que le PEDT est une présentation générale des activités éducatives de la Ville de BERGERAC pendant les temps périscolaires, extrascolaires et scolaires et qu'il a pour mission de favoriser la réussite éducative, la socialisation et l'épanouissement des enfants et des jeunes et qu'il apporte un soutien à la parentalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le Projet Éducatif de Territoire joint à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes conventions et tous documents afférents et nécessaires à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID: 024-212400378-20230504-D20230045-DE

Adopté par 24 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

6 voix contre: Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

1 abstention: Marion CHAMBERON.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 1 () MAI 2023 et de l'affichage en date du 1 () MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

**Gérald TRAPY** 

Jenathan PRIOLEAUD